

# **BREVET FEDERAL RUGBY A 5**

## **NIVEAU 2 "SANTE"**

### **Bloc de Compétences 2**

#### **Informations sur la formation**

**Session 7 du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 30 septembre 2023**

Le Brevet Fédéral Rugby à 5 niveau 2 « Santé » est constitué de 2 blocs de compétences:

- Le bloc de compétences 1 : est validé par l'obtention du Brevet Fédéral Rugby à 5 niveau 1 « Loisir – Bien-Être » - organisé par les ligues régionales de rugby.

**Pré-requis à l'inscription au bloc de compétences 2 : PSC1 + BFR5niveau 1 LBE.**

- Le bloc de compétences 2 : La formation est organisée par l'INEF en partenariat avec l'UVFMS. Elle permet d'acquérir les connaissances sur les publics en Affection Longue Durée, sur les pathologies classées Affections Longue Durée (ALD) et sur l'activité rugby à 5 organisée dans le cadre des Activités Physiques Adaptées du Sport sur Ordonnance.

L'inscription à ce Bloc de compétences 2 ne peut être validée que si elle est réalisée en ligne sur la plate-forme AGATE : [Lien d'accès au site d'inscription](#)

Le dossier en ligne doit être complété en une seule fois avec les pièces justificatives à joindre :

- Copie de votre pièce d'identité recto verso en cours de validité
- Copie du Brevet Fédéral Rugby à 5 niveau 1 Loisir – Bien-Être ou un BF donnant l'équivalence, ou l'attestation précisant « en cours de formation du Brevet fédéral BF R5 N1 LBE »
- Copie du PSC1 ou diplôme équivalent ou l'attestation précisant « en cours de formation du PSC1 »
- Attestation de la structure FFR du stagiaire validation du projet de formation et prise en charge des coûts de formation (document à télécharger sur le site d'inscription)
- Les copies de diplômes Rugby et/ou STAPS APAS et ou "Santé" (en un seul fichier)
- Déclaration sur l'honneur du stagiaire (document à télécharger sur le site d'inscription)

Ces pièces justificatives sont à transmettre en PDF via la plate-forme d'inscription Agate

**Avant le 25 mars 2023.**

## Echéancier de l'inscription :

**Etape 1 : Inscription en ligne du stagiaire sur le site AGATE (lien ci-dessus)**

**Etape 2 : Vérification de l'inscription par l'INEF – Si le dossier est complet, envoi de la convention de formation au candidat et au club (adresses mails à fournir à l'inscription).**

**Etape 3 : Retour de la convention de formation signée par le président de la structure d'accueil du stagiaire et par le stagiaire.**

**Etape 4 : A réception de la convention signée, l'inscription sera validée et transmise à l'UVFMS qui ouvrira le compte du stagiaire sur la plate-forme de formation.**

**Etape 5 : Envoi des identifiants d'accès à la plate-forme de formation par l'UVFMS pour l'ouverture de la session au 1<sup>er</sup> avril.**

**Envoi de la facture par l'INEF à la structure d'accueil.**

*L'inscription ne sera effective qu'au retour de la convention signée et au paiement des frais de la formation Rugby à 5 Niveau 2 Santé, bloc de compétences 2, d'un montant de 420 € HT (en cas de prise en charge par un OPCO, la TVA sera appliquée sur la facture) :*

- Par virement à la FFR, indiquer « Formation BF R5 N2 Santé » [RIB téléchargeable ici](#).
- Par chèque à l'ordre de " FFR – formation BF Santé" à adresser à Céline GIRAUD - Assistante Formation - Fédération Française de Rugby - Direction sportive - 3/5 rue Jean de Montaigu 91463 Marcoussis cedex.

Quel que soit votre mode de paiement, merci de bien vouloir en informer Céline Giraud et Benoit Oszustowicz par mail (adresse ci-dessous).

**Les frais d'inscription comprennent l'accès à la plateforme UVFMS pour la durée de la formation en ligne et le séminaire en présentiel.**

Cette formation se déroule sur une période de 6 mois :

- Accès à la plate-forme UVFMS du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2023.
- Séminaire en présentiel : dates prévisionnelles : 22/09 (14h) au 23/09/2023 (12h) - à confirmer.
- Les stagiaires doivent valider les modules en ligne 8 jours avant la date du stage en présentiel pour participer à celui-ci.
- **Le statut « en cours de formation » ne sera délivré au stagiaire qu'après la participation et la complétion de 20% de la formation en ligne UVFMS.**

**Contacts : Pour les questions liées**

- À la formation : Benoît Oszustowicz : [Benoit.Oszustowicz@ffr.fr](mailto:Benoit.Oszustowicz@ffr.fr)
- Aux questions d'ordre administratif ou financier : Céline Giraud : [Celine.Giraud@ffr.fr](mailto:Celine.Giraud@ffr.fr)
- Aux projets dans les clubs : Flavien Bonne: [Flavien.Bonne@ffr.fr](mailto:Flavien.Bonne@ffr.fr)

**Documents relatifs au Sport sur ordonnance :**

- Décret du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Instruction ministérielle du 3 mars 2017
- [Lien d'accès au Site FFR Page Rugby à 5 Santé](#)